

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 12 JANVIER 2022

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 31 décembre 2021

PRESENTS : (12 membres)

Mesdames Marie BRETON, Virginie LUTHRINGER, Magalie ROSE, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Ludovic TABIS et Patrick NECTOUX.

ABSENTS EXCUSÉS : (4 membres)

Madame Viviane CARSANA, Messieurs André MARTHEY, Jean-Noël CHAMBON et Jean-Luc BRULE.

ABSENTS NON EXCUSÉS : (1 membre)

Monsieur Frédéric GUIBOURG.

ONT DONNÉ POUVOIR : (3 pouvoirs)

Madame Viviane CARSANA à Monsieur Philippe COMBROUSSE, Monsieur André MARTHEY à Monsieur Pascal GAVAZZI, Monsieur Jean-Luc BRULE à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 12 ; pour : 12 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°10

Objet : Bilan 2021 de la chaufferie de Gy

Monsieur le Président présente le bilan d'exploitation de la chaufferie de Gy et précise que ce dernier présente, pour 2021, un excédent d'exploitation de 6 294.22 euros.

Il rappelle qu'il est convenu de ne pas faire de profit sur la vente de chaleur et de la fournir à son strict prix de revient. Il rend compte de la délibération du Conseil d'Exploitation de la Régie des EnR qui propose que cet excédent soit restitué aux clients du service proportionnellement à leur consommation de l'année 2020.

Ainsi, il conviendrait de réduire les factures de fin d'année 2021 dans le cadre de la journée budgétaire complémentaire.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/01/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20220112-DEL18120120

Le Bureau syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président de réduire les factures de fin d'année 2021.
- 2) **CHARGE** Monsieur le Président du paiement des sommes indiquées sur le tableau ci-dessous dans le cadre de la journée complémentaire de 2021 par annulation d'une partie des factures des usagers du service de fin d'année 2021.

Abonnés	Sous-stations	MWh consommés en 2021	Montant € HT à rembourser aux abonnés	Répartition en %
Collège de Gy	Collège	293,69	3 583,78 €	56,94%
Commune de Gy	Gymnase	90,81	1 108,12 €	17,61%
Synd des Ecoles de Gy	Pôle scolaire	94,68	1 155,34 €	18,36%
Com'Com Monts de Gy	Périscolaire	36,63	446,98 €	7,10%
Total		515,81	6 294,22 €	100,00%

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 18/01/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20220112-DEL IB120120